



172775 - L'islam est la religion de tous les Prophètes

question

L'islam est une grande religion de par ses rites et valeurs. Mais elle est la dernière à apparaître. Ma question est: pourquoi n'a-t-il pas fait son apparition depuis le temps de notre seigneur Adam (paix sur lui)? Existait-il une prière ou quelque pratique qui lui ressemble dont l'abandon expose l'homme à un chatiment?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cette ambiguïté ne se présente qu'à l'esprit de celui qui pense que l'islam est coupé des religions révélées antérieures. Idée que Juifs et Chrétiens ont tenté de propager. Pourtant, les vérités coraniques évidentes confirment que l'islam est une religion qui complète les religions précédentes et que le message du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) et ceux de ses prédécesseurs proviennent de la même niche: celle de la révélation divine qui a fait jaillir sur l'humanité les lumières de la bonne guidance et du bonheur.

C'est dans ce sens qu'Allah le Puissant et Majestueux dit: « Muhammad n'est qu'un messager -des messagers avant lui sont passés -.S'il mourait, donc, ou s'il était tué, retourneriez-vous sur vos talons ? Quiconque retourne sur ses talons ne nuira en rien à Allah; et Allah récompensera bientôt les reconnaissants.» (Coran,3:144) et le Transcendant dit: «Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam. » (Coran,3:19) et le Très-haut dit: «Dis: « Je ne suis pas une innovation parmi les messagers » (Coran,46:9)

Les croyants adeptes des Prophètes antérieurs étaient tous musulmans au sens général du terme, admissibles au paradis grâce à leur islam. Toutefois, quand l'un d'entre eux était là lors de l'avènement de la mission du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) on ne lui aurait donné



un autre choix que de le suivre.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « celui qui suit la législation de la Thora et celle des Evangiles, non altérées ni abrogées, est un adepte de l'islam au même titre que ceux qui avaient suivi la Thora non altérées avant l'avènement du Christ (paix sur lui) et ceux qui s'étaient conformés à la loi non altérée des Evangiles avant l'avènement de Muhammad (bénédictioin et salut soient sur lui).» Extrait du Recueil des avis juridiques consultatifs (27/370).

Quand Allah le Majestueux et Très-haut nous informe que l'islam demeure la seule religion pour Lui et qu'il n'y a jamais eu de messenger qui n'ait été envoyé que pour appeler son peuple au monothéisme que représente l'islam, il nous devient clair que la religion qu'Allah aime voir adopter par Ses fidèles serviteurs c'est l'islam. Celui-ci s'identifie à la foi au monothéisme fondé sur la croyance aux six piliers et porteur des valeurs de vérité, d'équité et vertu. C'est la religion apportée par Adam (paix sur lui) et par Muhammad (bénédictioin et salut soient sur lui), sceau des Prophètes et Messagers.

Le Vrai, le Majestueux et Très-haut dit: « Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messenger à qui Nous n'ayons révélé: « Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc. » (Coran, 21:25). Abou Hourayrah (p.A.a) a rapporté que le Messenger d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit: « Je suis l'allié privilégié de Jésus fils de Marie ici-bas comme dans l'au-delà. Les Prophètes sont des frères consanguins. Leurs mères sont différentes mais leur religion est une. » (rapporté par al-Boukhari dans son *Sahih*, n°3443 et par Mouslim, 2365)

Al-Hafez ibn Hadjar (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « le hadith signifie que la base de leur religion repose sur le monothéisme, même si elles diffèrent dans les branches de leurs législations. » Extrait de *Fateh al-Baari* (6/489)

Docteur Omar al-Ashqar (puisse Allah le protéger) dit: « selon la terminologie coranique, *islam* ne désigne pas une religion spécifique mais il renvoie à la religion commune annoncée par tous les Prophètes. En effet, Noë a dit à son peuple : « Si vous vous détournez, alors je ne vous ai pas



demandé de salaire... Mon salaire n'incombe qu'à Allah. Et il m'a été commandé d'être du nombre des soumis. » (Coran,10:72) Islam est aussi la religion qu'Allah a donné au père des Prophète, Ibrahim, l'ordre d'adopter: « Quand son Seigneur lui avait dit: « Soumets-toi », il dit: « Je me soumets au Seigneur de l'Univers. » (Coran,2:131). Ibrahim et Jacob ont tous les deux fait cette recommandation à leurs enfants: « Ô mes fils, certes Allah vous a choisi la religion: ne mourrez point, donc, autrement qu'en Soumis ! » (à Allah).» (Coran,2:132). Les enfants de Jacob répondent à leur père : « Qu'adorerez-vous après moi ? » -Ils répondirent: « Nous adorerons ta divinité et la divinité de tes pères, Ibrahim (Abraham), Isma'il (Ismaël) et Ishaq (Isaac), Divinité Unique et à laquelle nous sommes Soumis. » (Coran,2:133). Moïse dit à son peuple: « Et Musa (Moïse) dit: « Ô mon peuple, si vous croyez en Allah, placez votre confiance en Lui si vous (Lui) êtes soumis.» (Coran,10:84) Les apotres disent à Jésus: « Puis il sera dit aux injustes: « Goûtez au châtement éternel ! Êtes-vous rétribués autrement qu'en rapport de ce que vous acquériez ? » (Coran,3:52). Quand un groupe des gens du Livre ont entendu réciter le Coran: « Et quand on le leur récite, ils disent: « Nous y croyons. Ceci est bien la vérité émanant de notre Seigneur. Déjà avant son arrivée, nous étions Soumis » (Coran,28:53)

Islam est un slogan repris par les Prophètes et leurs adeptes depuis des époques reculées de l'histoire jusqu'au temps de la prophétie muhammadienne. » Extrait de *Roussul wa rissaalaat*,p. 243.

Néanmoins, les lois des Prophètes et Messagers précédents, notamment les dispositions juridiques,ont été abrogées dès l'avènement du plus illustre des Messagers, Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui). Allah le Puissant et Majestueux lui a réservé une législation parfaite et valable pour toute époque et en tout lieux. Il a donné à tous les humains l'ordre de suivre cette législation et d'abandonner les lois apportées par les Messagers antérieurs. Mieux, les ulémas confirment que seuls des détails ont été abrogés des législations des Mesagers précédents car les aspects généraux, les fondamentaux et les bases sont les mêmes.

C'est dans ce sens que Shatibi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « les règles globales constituées des éléments nécessaires , des besoins et des choses complémentaires n'ont subi



aucune abrogation, celle-ci n'ayant touché que les détails selon la lecture minutieuse des textes. Bien plus, les spécialistes de la jurisprudence prétendent que les éléments essentiels sont retenus par chaque religion. Il en est de même pour les éléments nécessaires et complémentaires. Allah le Très-haut dit: « Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Nuh (Noé), ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Ibrahim (Abraham), à Musa (Moïse) et à 'Isa (Jésus): « Etablissez la religion; et n'en faites pas un sujet de divisions. » (Coran,42:13) Le Très-haut dit encore: « Endure (Muhammad) donc, comme ont enduré les messagers doués de fermeté » (Coran,46:35) Après avoir cité un grand nombre de Prophète (paix sur eux), Il dit: « Ô les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Ecartez-vous en, afin que vous réussissiez. » (Coran,5:90) Le Très-haut dit: « Mais comment te demanderaient-ils d'être leur juge quand ils ont avec eux la Thora dans laquelle se trouve le jugement d'Allah?» (Coran, 5:43) Extrait des *Mouwaafqaat* (3/365).

Docteur Omar al-Ashqar (puisse Allah le protéger) dit: «celui qui étudie les législations religieuses découvre qu'elles concordent sur les questions fondamentales. Nous avons déjà cité les textes évoquant des législations divines destinées aux nations précédentes et relatives à la prière, à la zakat, au pèlerinage , à l'acquisition licite de la nourriture,etc. La différence entre elles réside dans les détails. Le nombre des prières, leurs conditions, leur piliers, les quantités soumises à la zakat, les lieux sacrés, entre autres peuvent varier d'une législation à une autre. Allah peut rendre une chose licite dans une législation pour une sagesse tout en la rendant illicite dans une autre législation pour une autre sagesse. » Extrait de *Rousul wa risaalaat*,p.250.

Ce qui nous intéresse ici c'est d'expliquer que le grand islam est la religion de tous les Prophètes et qu'il a apparu depuis le début de la prophétie au temps d'Adam (paix sur lui). Tous les messages divins l'ont prôné et y ont appelé. Les dogmes , les bases des dispositions juridiques régissant la prière, le jeûne , la zakat et le pèlerinage étaient tous connus des nations anciennes. Allah le Très-haut dit de Son Prophète Ismail (paix sur lui): « Et il commandait à sa famille la prière et la Zakat; et il était agréé auprès de son Seigneur. » (Coran,19:55) L'argument de la prescription du jeûne aux nations anciennes réside dans cette parole du Très-haut: «Ô les croyants ! On vous a prescrit



as-Siyâm comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété.» (Coran,2:183)
S'agissant du pèlerinage, sa pratique remonte à l'époque de notre seigneur Ibrahim car le Puissant et Majestueux lui a dit: « Et fais aux gens une annonce pour le Hajj. Ils viendront vers toi, à pied, et aussi sur toute monture, venant de tout chemin éloigné. » (Coran,22:27)

La différence de certaines dispositions et détails dépend de la volonté d'Allah dans Ses rapports avec Ses fidèles serviteurs à un moment puisque les législations anciennes étaient limitées dans le temps et dépendaient des intérêts des gens et visaient à régler leurs affaires à l'époque.

Allah le sait mieux.